

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 25 novembre 2022

Président de séance : Yann TRICHARD

Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

**APPORT EN PRET REMBOURSABLE DE LA CCI A LA SAS LOIRE ATLANTIQUE
NAUTISME**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

1. Depuis, 2015, la SAS Loire-Atlantique Nautisme, composée de deux actionnaires la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance et la CCI Nantes St-Nazaire, a pour objet la gestion, l'exploitation, l'entretien, et l'aménagement de ports, en particulier dans le cadre de convention(s) de délégation de service public. Cette SAS est dotée d'un capital social de 100 k€ réparti à égalité entre les 2 associés.
2. Au 1er janvier 2021 la CCI a transféré à cette filiale la gestion des DSP des ports de Piriac sur mer, La Baule-Le Pouliguen et le port d'échouage de Pornichet. Depuis ce début d'année 2022, la SAS gère une nouvelle DSP, celle regroupant l'ensemble des ports de Pornic, et début 2023, Loire-Atlantique Nautisme accueillera la gestion des activités de plaisance des ports de la Turballe et du Croisic.
Avec cette forte croissance d'activité, conjugué à des investissements à lancer dès 2023 ainsi qu'a des charges de dragage élevées, la SAS LAN va connaître ponctuellement des points bas de trésorerie en 2023. Afin de faire face à cette situation, la CCI va apporter un soutien sous la forme d'un prêt remboursable sur 4 ans.
3. Il vous est demandé d'approuver et d'autoriser ce prêt remboursable sur 4 ans à notre filiale, la SAS LAN, pour 500 000 € au taux d'intérêt de 3,5% l'an.

* * *

Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire,
Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 6 décembre 2019 portant approbation de la modification des statuts de la SAS Les Ports de Loire -Atlantique et du pacte d'associés,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

Décide d'accorder un prêt remboursable sur 4 ans à la SAS Loire-Atlantique Nautisme pour un montant de 500 000 €,

Autorise le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de ce prêt

Mandate le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

42 voix POUR

0 voix CONTRE

Quorum : 31

Présents : 42 Votants : 42

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire

Le Secrétaire, membre du Bureau

